

L'opinion des Québécois à l'égard d'une Constitution du Québec

**Dossier 10943-001
Novembre 2007**

La présente étude a été réalisée via le sondage omnibus hebdomadaire de Léger Marketing. Dans l'ensemble, 1 000 Québécois(es) ont été interrogés entre le 14 et le 18 novembre 2007.

À l'aide des plus récentes données de Statistique Canada, les résultats ont été pondérés selon le sexe, l'âge, les régions et la langue maternelle afin de rendre l'échantillon représentatif de l'ensemble de la population adulte du Québec. Finalement, nous obtenons avec les 1 000 personnes interrogées, une marge d'erreur maximale de $\pm 3,4\%$, et ce, 19 fois sur 20. [...]

2. L'obligation de connaissance du français

72% des Québécois sont favorables à ce que les futurs immigrants aient l'obligation de détenir une connaissance minimale du français pour voter ou se présenter aux élections québécoises.

- Dans l'ensemble, 72% des répondants ont affirmé être favorables à ce que les futurs immigrants au Québec doivent démontrer une connaissance minimale du français pour devenir citoyens du Québec et obtenir le droit de voter ou de se présenter à des élections municipales ou provinciales au Québec. Une proportion de 24% est défavorable à cette proposition et 3% sont sans opinion.
- Chez les francophones, le taux d'appui à cette proposition se chiffre à 76%. Les nonfrancophones appuient aussi cette proposition de façon majoritaire, à 54%.
- Dans la région de Montréal, 67% des répondants sont favorables à la proposition. Le résultats sont similaires dans l'île de Montréal (66%) et en banlieue (67%).
- On trouve une plus grande proportion de personnes favorables à cette proposition dans les groupes suivants : les femmes (76%), les 55-64 ans (79%), les répondants du Centre du Québec (80%), de l'Ouest du Québec (81%), ceux dont le revenu familial se situe entre 20 000 \$ et 60 000 \$ (78%), les travailleurs manuels (86%) et ceux ayant une scolarité de niveau secondaire (81%).
- Les répondants possédant les caractéristiques suivantes sont quant à eux plus nombreux à être défavorables à cette proposition : les hommes (29%), les personnes âgées de 65 ans et plus (33%), les répondants de la région de Montréal (29%), les répondants de la région de Québec (36%), ceux dont le revenu familial annuel est supérieur à 80 000 \$ (34%) et ceux ayant une scolarité universitaire (35%).

*QUESTION. Certains proposent que les futurs immigrants au Québec doivent démontrer une connaissance minimale du français pour devenir citoyens du Québec et obtenir le droit de voter ou de se présenter à des élections municipales ou provinciales au Québec.
Êtes-vous favorable ou défavorable à cette proposition ?*

	TOTAL (n = 1 000)	FRANCO- PHONES (n = 809)	NON- FRANCOPHONES (n = 191)
FAVORABLE	72 %	76 %	54 %
DÉFAVORABLE	24 %	20 %	42 %
NE SAIT PAS/ REFUS	3 %	3 %	3 %

65% des Québécois croient que l'obligation de connaissance du français devrait aussi s'appliquer aux Canadiens des autres provinces qui viendraient s'établir au Québec

□ Dans l'ensemble, 65% des répondants sont d'avis que l'obligation de démontrer une connaissance minimale du français comme condition pour obtenir la citoyenneté québécoise, et donc avoir le droit de voter ou d'être élu aux élections québécoises, devrait s'appliquer aussi aux gens des autres provinces canadiennes qui déménagent au Québec. Une proportion de 32% pense le contraire et 3% sont sans opinion.

□ Chez les francophones, 69% croient que l'obligation de connaissance du français devrait s'appliquer aux Canadiens des autres provinces, tandis que 47% des non-francophones sont du même avis.

□ Dans la région de Montréal, 60% croient que l'obligation devrait s'appliquer aux Canadiens des autres provinces. Le pourcentage est de 56% dans l'île de Montréal et 64% dans les banlieues (la différence n'est pas significative statistiquement).

□ La proportion des répondants qui croient que l'obligation de connaissance du français devrait s'appliquer aux Canadiens des autres provinces est plus élevée dans les groupes suivants : les femmes (71%), les répondants du Centre du Québec (76%), de l'Ouest du Québec (78%), ceux dont le revenu familial se situe entre 40 000 \$ et 60 000 \$ (71%), les travailleurs manuels (82%) et ceux ayant une scolarité de niveau secondaire (74%) ou collégiale (72%).

□ Les répondants possédant les caractéristiques suivantes sont quant à eux plus nombreux à croire que l'obligation de connaissance du français ne devrait pas s'appliquer aux gens des autres provinces canadiennes : les hommes (38%), les personnes âgées de 65 ans et plus (39%), les répondants de la région de Montréal (37%), les répondants de la région de Québec (43%), ceux dont le revenu familial annuel est supérieur à 80 000 \$ (40%), les professionnels (39%) et ceux ayant une scolarité universitaire (45%).

QUESTION. Selon vous, cette obligation de démontrer une connaissance minimale du français comme condition pour obtenir la citoyenneté québécoise, et donc avoir le droit de voter ou d'être élu aux élections québécoises, devrait elle aussi s'appliquer aux gens des autres provinces canadiennes qui déménagent au Québec ?

	TOTAL (n = 1 000)	FRANCO- PHONES (n = 809)	NON- FRANCOPHONES (n = 191)
FAVORABLE	65 %	69 %	47 %
DÉFAVORABLE	32 %	28 %	49 %
NE SAIT PAS/ REFUS	3 %	3 %	4 %